

LE CLUB NATIONAL DES JOURNALISTES

PROTESTATION CONTRE LA SOIRÉE SUD-AFRICAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, étant donné que tous les députés devraient condamner le racisme, peu importe l'endroit où il se manifeste et le contexte politique, et que tous les députés sont membres du Cercle national des journalistes dont les locaux se trouvent dans un immeuble du gouvernement, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre appuie les journalistes qui ont fait connaître leur intention de protester contre le fait que le Cercle des journalistes organise une soirée sud-africaine pour cette fin de semaine, étant donné qu'une telle manifestation revient à reconnaître le régime répressif et raciste de ce pays; qu'elle exhorte, par ailleurs, le Cercle des journalistes à rejeter dorénavant toute demande faite par des pays qui ne reconnaissent pas la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à contremander la soirée prévue pour samedi.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE COMMERCE

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné la nécessité de promouvoir la croissance, la productivité, les débouchés professionnels et la prospérité de l'économie canadienne, ainsi que d'assurer la survie et la croissance des entreprises et des industries canadiennes, spécialement dans le domaine du textile et de l'habillement, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre demande au ministre de l'Industrie et du Commerce d'appliquer intégralement les recommandations de la Commission du textile et du vêtement et d'annoncer tout de suite sa décision concernant le rapport de cet organisme afin que l'industrie textile et vestimentaire canadienne demeure prospère.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA GRAVE SITUATION ÉCONOMIQUE À LAQUELLE EST CONFRONTÉE LA BANDE BIGSTONE À WABASCA (ALB.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le taux de chômage a atteint le chiffre record de 75 p. 100 parmi les Indiens de la bande Bigstone à Wabasca. Étant donné qu'on ne leur accorde pratiquement aucune aide financière en matière de développement économi-

Article 43 du Règlement

que et que les membres de la bande Bigstone ont été poussés par le caractère désespéré de leur situation à effectuer une marche de 240 milles de Wabasca jusqu'aux bureaux des ministères de la Main-d'œuvre et des Affaires indiennes d'Edmonton pour attirer l'attention publique sur leur sort, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi qu'au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de rencontrer les chefs et les membres de la bande Bigstone cette semaine pour essayer de trouver une solution immédiate et satisfaisante à la grave situation économique à laquelle est confrontée la bande Bigstone.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, étant donné que le ministre de la Justice (M. Chrétien) s'est adressé hier au Club du Canada à Londres, un club qui n'accepte pas encore les femmes comme membres et qui est une tribune bien mal choisie pour se montrer bien disposée envers les Canadiennes qui se plaignent que la résolution constitutionnelle ne protège pas leurs droits et libertés, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney):

Que la Chambre déplore l'hypocrisie du gouvernement quand il défend la charte devant des auditoires sexistes, et qu'elle exhorte le ministre de la Justice à inclure dans la charte une déclaration acceptable des deux côtés de la Chambre et par tous les partis et selon laquelle hommes et femmes sont égaux.

Madame le Président: Y a-t-il consentement unanime pour qu'on présente cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA POSSIBILITÉ D'UN ÉCOULEMENT À PERTE DES AUTOMOBILES JAPONAISES SUR LE MARCHÉ CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je demande à soulever une affaire urgente. Étant donné que les exportations d'automobiles japonaises ne cessent d'augmenter, que les pays européens sont maintenant disposés à prendre des mesures défensives et que les États-Unis ont entamé des pourparlers avec les Japonais sur la question des exportations japonaises, il est clair que dans les six prochains mois les Japonais pourraient juger nécessaire d'écouler leur production courante d'automobiles sur le marché canadien. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):